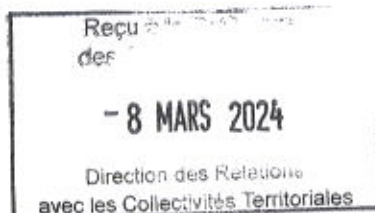


Département des Côtes d'Armor

Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ DIRECTEUR

Séance du 19 février 2024 à 18H

Nombre de membres en exercice : 26

(Collège des élus : 8 titulaires et 8 suppléants ; collège des socio-professionnels : 5 titulaires et 5 suppléants)

Votants : Aurélie LE SAOUT, Virginie DOYEN, Josette CONNAN, Jean-Claude BEGUIN, Cyril JOBIC, Hervé RANNOU, Samuel LE GAOUYAT, Sylvie CIVI, Marina ERNAULT, Sophie ZINAO, Koulmig MALRIEU, Jean-Charles TOUZÉ

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Aurélie LE SAOUT

Date d'envoi des convocations : 13/02/2024

Objet : Élection du ou de la Président(e) – OIT Guingamp-Baie de Paimpol

Vu les articles L 133-4 et suivants du Code du Tourisme ;

Vu l'article R 133-5 du Code du Tourisme relatif à l'élection d'un Président et d'un Vice-président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose qu'il appartient au doyen d'âge d'assurer la présidence jusqu'à l'élection du (de la) Président(e) ;

Vu les statuts de l'Office de tourisme Guingamp-baie de Paimpol ;

Considérant que l'élection du Président de l'Établissement Public Industriel et Commercial suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L.2122-7 et suivants du CGCT : l'élection se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le ou la Président(e) est chargé(e) d'administrer l'Office de Tourisme et de veiller à l'exécution des décisions prises par le Comité Directeur. Il est secondé, d'une part, par le ou la Vice-Président(e) qui préside la séance du Comité Directeur en cas d'empêchement du ou de la Président(e) et, d'autre part, par la Directrice qui a pour mission d'assurer le fonctionnement des services sous l'autorité du ou de la Président(e).

Monsieur Jean-Claude BEGUIN, doyen titulaire, préside la séance et procède à l'appel nominal des votants et à l'appel à candidatures pour l'élection du nouveau ou de la nouvelle Président(e) de l'OIT de Guingamp-Baie de Paimpol.

Virginie DOYEN propose sa candidature à la Présidence de l'EPIC Office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol.

Il est procédé au vote à bulletins secrets.
Nombres de votants : 12

Premier tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12
- Bulletins litigieux (art. L65 et L66 du Code Electoral) : 1
- Bulletins blancs : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité Absolue : 7

Virginie DOYEN, ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée Présidente du Comité Directeur de l'Office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol et a été immédiatement installée.

La parole est donnée à Madame La Présidente, Virginie DOYEN pour organiser l'élection du Vice-président et ainsi présider la séance du Comité Directeur de l'Office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol.

La Présidente,
Virginie DOYEN

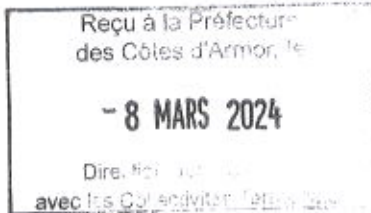


Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire, le 19 février 2024

Département des Côtes d'Armor

Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ DIRECTEUR

Séance du 19 février 2023 à 18h

Nombre de membres en exercice : 26 (Collège des élus : 8 titulaires et 8 suppléants ; collège des socio-professionnels : 5 titulaires et 5 suppléants)
Votants : Aurélie LE SAOUT, Virginie DOYEN, Josette CONNAN, Jean-Claude BEGUIN, Cyril JOBIC, Hervé RANNOU, Samuel LE GAOUYAT, Sylvie CIVI, Marina ERNAULT, Sophie ZINAO, Koulmig MALRIEU, Jean-Charles TOUZÉ
Le quorum est atteint
Secrétaire de séance : Aurélie LE SAOUT

Date d'envoi des convocations : 13 /02/2024

Objet : Élection du ou de la Vice-Président(e) – OIT Guingamp-Baie de Paimpol

Vu les articles L 133-4 et suivants du Code du Tourisme ;

Vu l'article R 133-5 du Code du Tourisme relatif à l'élection d'un Président et d'un Vice-président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose qu'il appartient au doyen d'âge d'assurer la présidence jusqu'à l'élection du (de la) Président(e) ;

Vu les statuts de l'Office de tourisme Guingamp-baie de Paimpol ;

Considérant que l'élection du Président de l'Etablissement Public Industriel et Commercial suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L.2122-7 et suivants du CGCT : l'élection se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le ou la Président(e) est chargé(e) d'administrer l'Office de Tourisme et de veiller à l'exécution des décisions prises par le Comité Directeur. Il est secondé, d'une part, par le ou la Vice-Président(e) qui préside la séance du Comité Directeur en cas d'empêchement du ou de la Président(e) et, d'autre part, par la Directrice qui a pour mission d'assurer le fonctionnement des services sous l'autorité du ou de la Président(e).

Madame Virginie DOYEN, Présidente du Comité Directeur et présidente de séance, procède à l'appel nominal des votants et à l'appel à candidatures pour l'élection du nouveau ou de la nouvelle Vice-Président(e) de l'OIT de Guingamp-Baie de Paimpol.

Hervé RANNOU propose sa candidature à la Vice-Présidence de l'EPIC Office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol.

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Nombres de votants : 12

Premier tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12
- Bulletins litigieux (art. L65 et L66 du Code Electoral) : 1
- Bulletins blancs : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité Absolue : 7

Hervé Rannou, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président du Comité Directeur de l'Office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol et a été immédiatement installé.

La Présidente,
Virginie DOYEN



Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire, le 19 février 2024

Département des Côtes d'Armor

Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ DIRECTEUR

Séance du 19 février 2023 à 18h

Nombre de membres en exercice : 26 (Collège des élus : 8 titulaires et 8 suppléants ; collège des socio-professionnels : 5 titulaires et 5 suppléants)
Votants : Aurélie LE SAOUT, Virginie DOYEN, Josette CONNAN, Jean-Claude BEGUIN, Cyril JOBIC, Hervé RANNOU, Samuel LE GAOUYAT, Sylvie CIVI, Marina ERNAULT, Sophie ZINAO, Koulmig MALRIEU, Jean-Charles TOUZÉ
Le quorum est atteint
Secrétaire de séance : Aurélie LE SAOUT

Date d'envoi des convocations : 13 /02/2024

Objet : Modification de la délibération du 16/02/2023 n°2023-008

Contexte :

A l'issue de la démission de la directrice de l'office de tourisme en janvier 2023, la directrice adjointe avait été nommée directrice par intérim par le comité directeur du 16/02/2023.

Placée en arrêt maladie le 20/11/2023, la directrice par intérim a elle-même dû être remplacée afin de permettre le bon fonctionnement de l'office dans la mesure où la représentation légale est assurée par la direction et où aucune délégation de signature n'avait été prévue.

Le comité directeur a donc procédé à son remplacement lors de sa séance du 21/12/2023, en confiant l'intérim au directeur général adjoint de l'agglomération. Le contrat devant permettre de couvrir la période d'arrêt.

Il ressort des derniers éléments que la directrice par intérim voit son arrêt prolongé jusqu'à la fin du mois.

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du fonctionnement de la structure, il est proposé de prolonger le contrat Jean-Etienne BREANT sur le poste de direction par intérim jusqu'au recrutement d'une nouvelle direction pérenne.

Il est donc proposé au comité directeur :

- De modifier la délibération du 16/02/2023 qui nommait « Rozenn BRIAND en qualité de Directrice par intérim de la structure jusqu'au recrutement effectif d'un nouveau Directeur » en considérant cet intérim comme terminé ;

- De prolonger l'intérim de direction assuré par le DGA de l'agglomération jusqu'au recrutement effectif (prise de poste) du nouveau directeur/trice dont le jury est prévu en mars ;
- D'autoriser la mise en œuvre de ces décisions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Tourisme ;

Vu les délibérations 2023-008 du 16/02/2023 et 2023-028 du 21/12/2023;

Vu les statuts de l'EPIC Office du Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité de l'administration de l'EPIC ;

Nul ne s'opposant au vote à main levée,

Sur proposition de Madame la Présidente,

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Modifie** la délibération du 16/02/2023 qui nommait « Rozenn BRIAND en qualité de Directrice par intérim de la structure jusqu'au recrutement effectif d'un nouveau Directeur », en considérant cet intérim comme terminé ;
- **Donne un avis favorable** à la prolongation de l'intérim de Monsieur Jean-Etienne BREANT en tant que Directeur de l'EPIC Office du Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol jusqu'au recrutement de la nouvelle Direction.
- **Autorise** Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

La Présidente,
Virginie DOYEN



Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire, le 19 février 2024

Département des Côtes d'Armor

Office Intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol

Reçu à la Préfecture
des Côtes d'Armor

- 8 MARS 2024

Dir. de
avec les Côtes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ DIRECTEUR

Séance du 19 février 2023 à 18h

Nombre de membres en exercice : 26 (Collège des élus : 8 titulaires et 8 suppléants ; collège des socio-professionnels : 5 titulaires et 5 suppléants)
Votants :: Aurélie LE SAOUT, Virginie DOYEN, Josette CONNAN, Jean-Claude BEGUIN, Cyril JOBIC, Hervé RANNOU, Samuel LE GAOUYAT, Sylvie CIVI, Marina ERNAULT, Sophie ZINAO, Koulmig MALRIEU, Jean-Charles TOUZÉ
Le quorum est atteint
Secrétaire de séance : Aurélie LE SAOUT

Date d'envoi des convocations : 13/02/2024

Objet : Convention d'Objectifs et de Moyens établie entre Guingamp-Paimpol Agglomération et l'Office du Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol (2024-2026)

L'agglomération, après avoir évalué sa stratégie touristique 2017-2022, a souhaité en écrire une nouvelle 2023-2030, en tenant compte :

- du bilan des actions réalisées,
- des nouvelles tendances,
- du contexte socio-économique et environnemental actuel
- des problématiques suivantes :
 - o la volonté de limiter les déplacements et de privilégier le tourisme de proximité
 - o la nécessité de préserver l'environnement
 - o l'utilité de développer des partenariats publics- privés et de faire converger les projets afin de les rendre plus efficaces.
 - o l'intérêt de mettre l'habitant au cœur
 - o le souhait de mettre en place une économie vertueuse
 - o le besoin de ressourcement, de retour à la nature

Cette nouvelle stratégie intégrée est aussi en lien avec la stratégie Nouvelles dynamiques territoriales dont les enjeux sont :

- Maintenir et développer les services de première nécessité pour les habitants,
- Accueillir et intégrer les nouveaux habitants,
- Favoriser un ancrage, un attachement local,
- Favoriser l'insertion professionnelle, la stabilité de l'emploi, l'insertion des jeunes,
- Animer le territoire et susciter des rencontres.

Enfin cette nouvelle stratégie est la traduction concrète d'une des orientations du projet de territoire actuel à savoir rendre l'agglomération accueillante et innovante pour bien y vivre avec comme axes prioritaires le renforcement de la dynamique touristique du territoire et le tourisme vert.

Au vu de ces constats, des nouveaux enjeux, des nouvelles attentes, d'une nouvelle trajectoire (passage d'un schéma de développement touristique à un schéma du tourisme et des loisirs), réinterroger les missions de l'office de tourisme apparaît nécessaire.

Il est aujourd'hui attendu de l'office de tourisme, un rapprochement avec l'agglomération afin de mettre en œuvre l'ensemble des politiques de l'agglomération.

Par ailleurs, la précédente convention d'objectifs et de moyens avait fait l'objet de 7 avenants depuis sa première adoption en 2017 et offrait donc une lecture difficile des moyens et missions attendues.

Celle-ci prenant fin au 31 décembre 2023, le conseil d'agglomération a décidé de la renouveler pour une période de 3 ans.

La volonté d'actualisation s'est traduite par une première délibération le 14 novembre dernier portant modification des statuts de l'Office intercommunal de tourisme. Lors du conseil d'agglomération du 12/12/2023, l'ensemble des missions et objectifs que l'agglomération entend confier à son office pour les 3 années à venir par le biais d'une convention a été détaillé.

Cette convention permettra une évaluation fine des actions conduites par l'office pour le compte de l'agglomération grâce à la définition d'indicateurs et fixe en outre les modalités de détermination et de versement de la subvention annuelle attribuée à l'office de tourisme.

Nul ne s'opposant au vote à main levée,

Sur proposition de Madame la Présidente,

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré à main levée, et à l'unanimité :

- **Approuve** la Convention d'Objectifs et de Moyens établie entre Guingamp-Paimpol Agglomération et l'Office du Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol et proposée pour une durée de trois ans ;
- **Autorise** Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce sujet.

La Présidente,

Virginie DOYEN



Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire, le 19 février 2024